



## COMMUNE DE BUHL

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet : <https://ville-buhl.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 2 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 5 mars 2025 (débat non obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants).

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette, sans recourir à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses courantes et d'entretien ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 3 180 211,24 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 43,17% des dépenses totales de fonctionnement et à 50,43% des dépenses réelles de fonctionnement (cf. tableau ci-dessous).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 2 722 058,50 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	<b>995 780€</b>	Excédent brut reporté	<b>449 367,71 €</b>
Dépenses de personnel	<b>1 373 000 €</b>	Recettes des services	<b>317 720 €</b>
Autres dépenses de gestion courante	<b>260 750 €</b>	Impôts et taxes	<b>1 870 212 €</b>
Dépenses financières (intérêts de emprunts et frais)	<b>81 028,50 €</b>	Dotations et participations	<b>501 923 €</b>
Dépenses exceptionnelles	<b>500 €</b>	Autres recettes de gestion courante	<b>16 250 €</b>
Autres dépenses (reversement fiscalité etc)	<b>11 000 €</b>	Recettes exceptionnelles	/
Dotation aux provisions	/	Recettes financières	/
Total dépenses réelles	<b>2 722 058,50 €</b>	Autres recettes	/
Charges (Amortissement - écritures d'ordre entre sections)	<b>190 000 €</b>	Total recettes réelles	<b>2 726 610 €</b>
Virement à la section d'investissement	<b>267 652,74 €</b>	Produits (écritures d'ordre entre sections)	<b>4 738,53 €</b>
Total général	<b>3 180 211,24 €</b>	Total général	<b>3 180 211,24 €</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- concernant les ménages
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,94%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,95%
  - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10,26%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 232 847 €.

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront approximativement à 269 333 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	187 317,43 €	Virement de la section de fonctionnement	267 652,74 €
Remboursement d'emprunts	115 903,86 €	FCTVA	21 000 €
Travaux de bâtiments (écoles, mairie, salles cercle & gymnastique, église, démolition maisons) et aménagements	164 607 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024	184 168,08 €
Travaux de voirie (outre les 64500€ de travaux d'entretien de voirie inscrits en section de fonctionnement)	89 750 €	Taxe aménagement	8 550 €

Autres travaux dont éclairage public	39 000 €	Subventions	66 701 €
Dépenses vidéoprotection et informatique	39 000 €	Emprunt	0 €
Frais d'études et subventions versées aux particuliers (OPAH-RU, vélos électriques et panneaux)	43 735 €	Cessions d'immobilisation	880€
Achats de véhicules, outillages, mobilier et divers	54 900 €	Produits (amortissement)	190 000 €
Ecritures d'ordre entre sections	41 940,53 €	Autres écritures d'ordre entre sections	37 202 €
<b>Total général</b>	<b>776 153,82 €</b>	<b>Total général</b>	<b>776 153,82 €</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :**

- La poursuite du plan de rénovation de l'éclairage public
- La démolition des maisons sis 66/68 rue Florival dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg
- Les travaux de voirie et de sécurisation du trajet des écoliers
- Les travaux dans les bâtiments et au cimetière (remplacement des portails du cimetière et pose de panneaux grillagés, poursuite des travaux de clôture de l'école maternelle, travaux au Cercle, travaux dans les écoles...)
- Le remplacement de l'autocom et de l'ensemble du système de téléphone des bâtiments communaux
- l'acquisition d'un second minibus pour le pôle jeunesse

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat : 21 793 € (Agence de l'Eau pour l'étude Zuber)
- de la Région : /
- du Département : 41 158 € (subventions FCA pour la vidéoprotection et la démolition des maisons et du GERPLAN pour la réfection des murets du vignoble)
- d'autres subventions ont été et seront sollicitées notamment en matière d'éclairage public, pour l'acquisition du minibus et pour les travaux d'aménagement de sécurité de la voirie. Celles-ci seront inscrites en cours d'année, dans le cadre d'une décision modificative.

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
1. Dépenses nouvelles 2025	2 722 558,50 €
2. Epargne versée à la section d'investissement:	
2.1 Prélèvement	267 652,74 €
2.2 Amortissement	190 000,00 €
<b>3. TOTAL (1+2+3)</b>	<b>3 180 211,24 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
1. Dépenses nouvelles 2025	541 971,79 €
2. Déficit d'investissement reporté 2024	187 317,43 €
3. Restes à réaliser 2024	46 864,60 €
<b>TOTAL (1+2+3)</b>	<b>776 153,82 €</b>

<b>Total des dépenses</b>	<b>3 956 365,06 €</b>
---------------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
4. Recettes nouvelles 2025	2 730 843,53 €
5. Excédent reporté 2024	449 367,71 €
<b>6. TOTAL (4+5)</b>	<b>3 180 211,24 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
4. Recettes nouvelles 2025	274 319,05 €
5. Excédent de fonctionnement 2024	184 168,08 €
6. Restes à réaliser 2024	50 013,95 €
7. Virement de section fonctionnement	267 652,74 €
<b>TOTAL (4+5+6+7)</b>	<b>776 153,82 €</b>

<b>Total des recettes</b>	<b>3 956 365,06 €</b>
---------------------------	-----------------------

#### b) Principaux ratios

Informations statistiques et fiscales	
Population totale au 01/01/2025	3 168 habitants
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	786,17
Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> /01/2025	32
Nombre d'agents au 1 <sup>er</sup> /01/2025 en Equivalent Temps Plein	28,30

Informations financières – ratios valeurs		
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	859,12
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	860,24
3	Dépenses d'équipement brut / population	132,30
4	Encours de dette / population (2)	765,57
5	DGF / population	84,88
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,43 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	104,12 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,38 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	89,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)	0,13 %

(1) comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N. du code général des impôts

#### c) Etat de la dette

Au 01/01/2025 : 4 prêts à taux fixe à rembourser.

L'encours de la dette au 01/01/2025 (capital restant dû) s'élève à 2 426 105,95€.

Les échéances en 2025 s'élèvent à 195 884,61€ (dont capital : 115 903,86 € et intérêts : 79 980,15€)